

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DE LA TRNSFORMATION NUMERIQUE, DE L'INNOVATION ET DE
LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION (MTNIMA)

Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

AMI 11/C/MTNIMA/WARDIP/2023

Sélection d'un Consultant pour réaliser un appui transactionnel en vue de réaliser l'extension du backbone y compris les études techniques, économiques et juridiques, la définition et la mise en œuvre d'un accord PPP, la préparation du dossier d'appel d'offres et l'assistance à l'évaluation et la finalisation de la transaction

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, avec l'appui de la Banque Mondiale, a l'intention d'intégrer le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique du Pays qui vise à développer la pénétration de l'Internet haut débit, des services financiers numériques et des services en ligne (e-Gouvernement).

Le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) – Composante Mauritanie, (ci-après le « **Projet** ») à travers des actions impliquant les pays de la sous-région, vise spécifiquement à :

- a) créer un environnement propice au bon développement d'infrastructures numériques adéquates grâce à l'adaptation du cadre juridique et institutionnel du secteur du numérique et son harmonisation en particulier pour la connectivité et les données,
- (b) développer les réseaux à large bande et les services d'internet et de transit à travers le déploiement de réseaux backbones en fibre optique interconnectés au niveau régional,
- (c) simplifier l'accès aux services ligne tel que le e-commerce ainsi que les services publics par le développement d'un environnement favorable et la mise en place de plateformes e-Gouvernement dans une approche de mutualisation et de coordination régionale,
- d) développer les compétences dans le domaine du numérique.

Dans le cadre de la composante 1 « Développement et intégration du marché de la connectivité », le Projet cherche à recruter un Consultant (firme) pour apporter au gouvernement mauritanien l'appui transactionnel nécessaire pour l'extension du backbone y compris les études techniques, économiques et juridiques, la définition et la mise en œuvre de l'accord de PPP, la préparation du dossier d'appel d'offres et l'assistance à l'évaluation et la finalisation de la transaction

Le Projet WARDIP-MR invite les consultants (firme), admissibles et ayant une expérience avérée dans la réalisation de missions analogues à manifester leur intérêt pour fournir lesdits services.

La méthode de passation choisie est la « Sélection fondée sur la qualité et le coût » en suivant les directives de la Banque mondiale les plus récentes sur la sélection des Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-MR)
Téléphone : +222 4524 11 02 ; TVZ, N° 099 – Nouakchott ; Courriel : wardip@mtnima.gov.mr

Les manifestations d'intérêts écrites en langue française comprenant une lettre de motivation, la présentation du cabinet, leur organisation technique et managériale, leurs références et leurs expériences dans le domaine ainsi que celles de leur personnel clé destiné à l'exécution de la mission, doivent parvenir à l'adresse ci-dessous de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) au plus tard **le jeudi 18 mai 2023 à 12h00 (GMT)**.

Seront considérées uniquement les expériences attestées par une attestation du client, une copie de page de garde du contrat ou d'un document équivalent.

Adresse du dépôt des dossiers de manifestations d'internet :

Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP_MTNIMA)

Rez –de- Chaussée de l'Immeuble des Ministères Numéro 2

Nouakchott Mauritanie Tel : +222 45 25 38 12, +222 45 25 18 13

Courriel : cpmp-mtnima@mtnima.gov.mr

GRILLE D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation et le barème de notation y relatif, sont :

Critère	NOTES
1. Expérience générale	10
2. Structuration de PPP ou une expérience de développement ou création de société de Télécommunication d'envergure internationale	20
3. Mise en œuvre des accords de Partenariats Publics Privés dans le secteur des télécommunications en général	20
4. Elaboration ou mise en place de mécanismes financiers et de transaction conformément au droit international	15
5. Assistances techniques pour la construction, la gestion et commercialisation des réseaux de télécommunication avec une connaissance significatives des aspects techniques et économiques des réseaux « large bande » à fibre optique	15
6. Expériences des processus d'attribution de licences notamment les licences de gros de capacités	10
7. Expérience dans la région Afrique de l'ouest et le Maghreb	10
*Note globale	100

En cas de sélection d'un consortium d'entreprises, une expérience antérieure de collaboration serait un atout supplémentaire.

(*) NB : les qualifications et les expériences des consultants (Bureaux) seront évaluées sur la base des expériences attestées.

Une liste restreinte composée de cinq à huit éléments, sera établie parmi les firmes ayant manifesté leur intérêt et dont les notes atteints le seuil qualification établi. Les firmes ainsi retenues seront invitées à soumettre des offres techniques et financières.